



Tel. : 09.53.88.20.87



Code :PREV EvRP 001A

## EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

### Objectifs de la Formation :

Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques du Réseau Prévention, facilitant la mise en œuvre de plans d'action de prévention.

### Public concerné :

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche d'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP).

### Niveau d'admission :

Connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des instructions  
Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité Sociale. Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

### Lieu :

Dans l'entreprise ou chez ACOFORMA

### Durée :

21 heures.

### Nombre de participants :

10 participants maximum

### Méthode pédagogique :

Exposés, vidéo, travaux de groupe, exercices pratiques, etc.

### Evaluation :

Evaluation au fur et à mesure de la formation

### Validation :

Attestation de formation

## PROGRAMME

### *Préparer et engager la démarche EvRP dans le respect des bonnes pratiques du Réseau Prévention*

#### 1/ Traduire et intégrer les bonnes pratiques du Réseau Prévention dans la démarche d'EvRP :

- Se référer aux bonnes pratiques du Réseau dans la démarche d'EvRP
- Repérer la place de l'EvRP dans la démarche globale de prévention de son entreprise
- Expliquer la démarche EvRP en vue de faire adhérer la direction

#### 2/ Assurer une approche pluridisciplinaire de l'EvRP

- Identifier et solliciter les compétences internes nécessaires à l'EvRP
- Identifier et solliciter les compétences externes nécessaires à l'EvRP
- Associer ces différentes contributions à la démarche d'EvRP

#### 3/ Rechercher et exploiter les informations internes et externes à l'entreprise, pouvant être utilisées pour l'EvRP

- Identifier et utiliser des ressources documentaires internes et externes
- Organiser le recueil des témoignages des travailleurs sur les risques qu'ils rencontrent
- Organiser et synthétiser les informations nécessaires à l'EvRP (hors sources documentaires)

#### 4/ Favoriser et organiser la démarche participative à chaque étape de l'EvRP

- Expliquer la démarche EvRP en vue de faire adhérer les travailleurs à cette démarche
- Organiser et animer le dispositif de participation dans le champ de ses responsabilités
- Faire valider et restituer les résultats des travaux, à chaque étape de l'EvRP, auprès des décideurs et des participants

#### 5/ Organiser, dans son champ de responsabilités, la démarche EvRP dans son entreprise

- S'approprier une méthode d'EvRP adaptée au contexte de l'entreprise
- S'approprier des outils d'évaluation correspondant à la méthode retenue
- Communiquer vers les salariés, sur la stratégie et les outils retenus

### *Conduire et mettre en œuvre la démarche EvRP*

#### 6/ Identifier les risques d'atteinte à la santé des salariés de l'entreprise, en prenant en compte le travail réel

- Repérer les risques à partir des atteintes ayant déjà eu lieu
- Repérer les risques d'atteintes à la santé possibles à partir de l'analyse des situations de travail

#### 7/ Evaluer les risques identifiés en mettant en place une cotation

- Choisir un système de cotation des risques adapté au contexte de l'entreprise
- Coter les risques identifiés, en utilisant le système de cotation retenu
- Tenir compte des mesures de prévention existantes
- Repérer les limites du principe d'évaluation du risque

#### 8/ Faciliter la prise de décision quant à la mise en œuvre d'un plan d'action de prévention, à partir de l'évaluation des risques réalisée

- Déterminer des propositions d'actions de Prévention
- Prioriser les actions de prévention proposées
- Présenter les résultats aux décideurs en respectant des règles de formalisation définies par l'entreprise

#### 9/ Garantir la démarche EvRP

- Gérer le suivi des actions de prévention des risques professionnels
- Organiser la mise à jour de l'EvRP